



DÉLIBÉRATION N°2024-DEL-20

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi deux avril deux-mille-vingt-quatre à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Christine LEDUN, Anne-Emilie RAVACHE et Françoise UNDERWOOD et Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Jacques DELLERIE, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, François TIERCE, François ROGER et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Monsieur Nicolas BERTRAND)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Madame Claudine BRIFFARD)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : COOPERATION DES CENTRES DE GESTION – CYBERSECURITE – DISPOSITIF FRANCE RELANCE – MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES – BILAN DES REUNIONS D'INFORMATION – CONVENTION TYPE DE FINANCEMENT – ADOPTION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le dispositif France Relance promu par l'Etat dans le cadre du soutien de l'économie, des entreprises et des administrations à la suite de l'épidémie de COVID-19,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2022 autorisant le Centre de Gestion à candidater, au côté du CDG 14, au volet cybersécurité de « France Relance » afin de bénéficier de l'expertise de l'ANSSI et des subventions du plan au profit des collectivités affiliées,
- Vu la convention signée entre le Secrétariat Général de la défense et de la sécurité nationale et le Centre de Gestion du Calvados en date du 4 novembre 2022, autorisant la réalisation du projet déposé par les deux CDG et allouant une subvention totale de 692 068 €, dont 302 003 € pour le Calvados et 390 065 € pour la Seine-Maritime,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 mars 2023 précisant les modalités techniques et financières d'organisation de la mission d'accompagnement des collectivités et établissements publics en matière de prévention de la cybercriminalité et de sécurisation des systèmes informatiques,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2023 approuvant les modalités d'aide aux communes et le dispositif de subvention,
- Considérant qu'il y a lieu de faire un point d'étape du projet d'accompagnement à la cybersécurité des collectivités et établissements publics territoriaux,
- Considérant également qu'il est nécessaire de valider la convention de financement à conclure avec les collectivités subventionnées,
- Considérant enfin qu'il convient d'apporter des modifications à la convention de mission optionnelle interdépartementale des CDG 14 et 76, approuvée par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2023,

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Eric HERBET, membre du Bureau, qui rappelle que lors de sa réunion du 27 juin 2022, le Conseil d'Administration a autorisé le président à répondre, conjointement avec le président du CDG 14, à un appel à projet du Gouvernement ayant trait, dans le cadre du plan France Relance, au déploiement de solutions permettant d'élever le niveau de sécurité des systèmes informatiques et numériques des collectivités locales et de leurs établissements.

Ainsi, Monsieur HERBET précise que le 4 novembre 2022, l'ANSSI a notifié son accord sur le projet déposé et, le 24 mars 2023, le Conseil d'Administration a précisé la méthodologie selon laquelle le CDG mettrait en œuvre les trois phases du programme (sensibilisation des élus, réalisation de diagnostics et déploiement d'outils simples de sécurisation), destiné en priorité aux communes de – 3 500 habitants et aux intercommunalités de – 30 000 habitants. Cette méthodologie a fait l'objet d'adaptations décidées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 27 novembre 2023.

Monsieur HERBET informe le Conseil d'Administration sur la mise en œuvre de ce projet.



1- Point d'étape sur le déploiement du dispositif à la date du 1er mars 2024.

Durant les mois de novembre et décembre 2023, en partenariat avec l'Association Départementale des Maires (ADM 76) et la Gendarmerie Nationale, le CDG 76 a organisé 14 réunions territoriales pour sensibiliser les élus et les secrétaires de mairie aux risques de la cybercriminalité, avec pour programme :

- Une information générale sur le phénomène des cyberattaques, les moyens de prévention, les bons réflexes à adopter et les organismes pouvant aider les collectivités en cas d'incident,
- Une démonstration de cyberattaque réalisée par les services de la Gendarmerie Nationale,
- Une présentation du dispositif de subvention mis en place par le CDG 76 au profit des communes et intercommunalités.

Monsieur HERBET indique que ces rencontres se sont tenues au bénéfice des territoires suivants :

- | | |
|--|---|
| ▪ Lundi 6 novembre 2023 à Barentin | CC Caux-Austreberthe |
| ▪ Mercredi 8 novembre 2023 à Sainneville | CU Le Havre Seine Métropole |
| ▪ Lundi 13 novembre 2023 à Bénarville | CA Fécamp et CC Campagne de Caux |
| ▪ Mercredi 15 novembre 2023 à la Frenaye | CA Caux Seine Agglo |
| ▪ Lundi 20 novembre 2023 à Amfreville les Champs | CC Yvetot Normandie et CC Plateau de Caux |
| ▪ Mardi 21 novembre 2023 à Néville | CC Côte d'Albâtre |
| ▪ Mercredi 29 novembre 2023 à Mesnil-Raoul | CC Inter Caux Vexin |
| ▪ Lundi 4 décembre 2023 à Biville la Baignarde | CC Terroir de Caux |
| ▪ Mercredi 6 décembre 2023 à Canehan | CA Dieppe + CC Falaise du Talou |
| ▪ Lundi 11 décembre 2023 à Londinières | CC Londinières et CC Villes sœurs |
| ▪ Mardi 12 décembre 2023 à Aumale | CC Aumale - Blangy sur Bresle |
| ▪ Mercredi 13 décembre 2023 à Saint Saëns | CC Bray Eawy |
| ▪ Lundi 18 décembre 2023 à Saint Lucien | CC des 4 Rivières |
| ▪ Mercredi 20 décembre 2023 à Isneauville | Métropole Rouen Normandie |

Au total, 222 personnes, représentant 160 collectivités ou établissements, ont assisté à ces sessions.



Monsieur HERBET précise que ce nombre peut paraître limité au regard du nombre total de collectivités en Seine-Maritime. Néanmoins, il s'agit d'un résultat encourageant pour une première action de communication à propos d'un sujet émergent, et encore assez éloigné des préoccupations des élus des petites communes.

Ces rencontres ont permis aux maires présents de prendre conscience de la réalité du risque, mais également d'exprimer qu'ils se sentaient assez démunis pour s'en protéger.

Pour poursuivre la sensibilisation auprès des élus, et pour les aider à mieux s'armer face à cette menace, les Centres de Gestion du Calvados et de la Seine-Maritime ont recruté, depuis le 16 janvier 2024, une Chargée de Mission mutualisée, rattaché(e) à la direction générale du CDG 14, pour assurer l'animation de la mission optionnelle d'accompagnement à la cybersécurité.

Monsieur HERBET indique que depuis sa prise de fonction, la Chargée de Mission a engagé plusieurs actions, dont des relances (l'une générale, et d'autres plus ciblées) envers les collectivités pour les inciter à s'emparer du dispositif proposé et se lancer dans une démarche d'amélioration de leurs outils et méthodes de protection. A ce stade, une trentaine de rendez-vous personnalisés, téléphoniques ou physiques, en ont découlé.

S'agissant des diagnostics cybersécurité, qui permettent de renseigner les maires et présidents d'intercommunalités sur la maturité de leurs installations au regard du risque cyber, la Gendarmerie Nationale indique en avoir réalisé ou programmé une centaine en Seine-Maritime.

2- Adoption de la convention de subvention

Par délibération N°2023-DEL-097 en date du 27 novembre dernier, le Conseil d'Administration a autorisé le président à conclure avec les communes et établissements sollicitant une aide financière du Centre de Gestion une convention précisant notamment les modalités de versement de la subvention.

Plusieurs collectivités ayant effectué leur diagnostic « cybersécurité » ont sollicité des devis et sont donc en passe de pouvoir déposer leur demande de subvention auprès du CDG.

Aussi convient-il que le Conseil d'Administration adopte le modèle de convention de subvention joint en annexe 1 au présent rapport, afin de pouvoir l'adresser aux collectivités ou établissements souhaitant compléter leur dossier.

3- Proposition d'avenant à la convention « Cybersécurité - Mission optionnelle interdépartementale des Centres de Gestion du Calvados et de la Seine-Maritime » du 12 avril 2023.

La convention signée le 12 avril 2023 entre les CDG du Calvados et de la Seine-Maritime a pour objet de définir le cadre et les modalités de coopération pour l'utilisation de la subvention de l'ANSSI.



Monsieur HERBET précise que depuis la signature de cet accord, la sensibilisation des élus et des agents à la cybersécurité a été engagée par chaque Centre de gestion auprès des collectivités de son territoire en complément des actions existantes, le recrutement d'une chargée de mission mutualisée a été effectué, et le budget prévisionnel a été précisé.

Aussi cela justifie-t-il la proposition d'un avenant à la convention initiale. Cet avenant, annexé au présent rapport (annexe 2), porte sur les points suivants :

- La modification de l'article 4 « organisation et modalités de gestion de la mission », afin de tenir compte :
 - Des différentes modalités de réalisation des diagnostics,
 - Du déploiement du dispositif par chaque CDG sur son territoire,
 - De l'abandon du projet de groupement de commandes,
 - De la répartition à parts égales du reste à charge de l'emploi mutualisé.

- La modification de l'article 5 « suivi et bilan », pour tenir compte :
 - Du rythme trimestriel, et non semestriel, du comité de pilotage,
 - De la responsabilité propre de chaque CDG quant à la quote-part de la subvention qui lui a été octroyée.

- La mise à jour de l'annexe « Budget prévisionnel »

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur HERBET entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- De valider la convention de financement à conclure avec les collectivités subventionnées et d'autoriser le président à la signer,
- D'apporter des modifications à la convention de mission optionnelle interdépartementale des CDG 14 et 76, approuvée par le Conseil d'Administration en date du 24 mars 2023 et d'autoriser le président à signer l'avenant n°1 à cette convention.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON



